

NOTE EXPLICATIVE – INFORMATION
REDEVANCE SUR LA PLAINE DE VACANCES ORGANISEE CHAQUE ANNEE
PAR LA COMMUNE – EXERCICES 2025 A 2031

Le Conseil communal du 28 MAI 2025 a approuvé la redevance sur la plaine de vacances organisée chaque année par la commune, pour les exercices 2025 à 2031.

Par son arrêté du 28 juillet 2025, le Ministre des Pouvoirs Locaux, Monsieur François Desquesnes a **décidé d'approuver cette décision.**